



Toulennne

Informations

facebook.com/mairie.toulenne/

www.mairie-toulenne.fr

N° 232 - Juillet 2023

Edito

ESPACES VERTS

HAIES

Nous attirons votre attention sur la problématique des haies (vertes ou fleuries). Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre diligence.



- Sur la Commune, le règlement de voirie précise ce point : l'obligation de limiter les haies **en limite de propriété**. Suite au constat de dépassement sur le domaine public, une lettre sera adressée au résident par la mairie afin que celui-ci se mette en conformité avec le règlement.

- L'article 673, créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804 du Code civil, précise **l'usage de haie entre voisins** : «Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper». En effet, le résident, propriétaire ou locataire, doit maintenir la végétation de la haie en limite de propriété.

ENTRETIEN

- La commune de Toulennne est soumise à l'obligation de ne pas utiliser de produits phytosanitaires, excepté les produits bio-contrôle. En accord avec notre engagement pour le développement durable, nous procédons à un désherbage manuel, mécanique et un traitement foliaire sur les jeunes pousses. Mais tout ceci demande du temps et l'herbe pousse partout en même temps !

- Les particuliers se doivent d'entretenir leur parcelle afin de limiter les risques d'incendie et limiter l'empiètement sur les trottoirs.

NUISANCES SONORES et INCIVILITÉS

Les beaux jours reviennent, et avec eux les plaintes pour nuisances sonores.



Il est donc utile de rappeler qu'un arrêté préfectoral (dont la dernière mise à jour date du 22 avril 2016) fixe les règles en termes de bruit.

Travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, perceuse, ponçeuse, etc.).

Les horaires autorisés sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

Les aboiements intempestifs : L'article 6 de l'arrêté préfectoral précité stipule : «Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive».

La loi sanctionne les contrevenants ; cette réglementation s'applique 24 h sur 24 h.

Récupérateurs d'eau

Depuis quelques années, nous percevons les manifestations du changement climatique qui est à l'œuvre. Parmi les signes les plus tangibles, la baisse de pluviométrie a été particulièrement marquée en 2022 (550 mm par rapport à une moyenne habituelle de 800 mm). Dans le but de préserver les ressources en eau, et sur proposition de la commission Agenda 21 afin d'encourager la population aux économies d'eau potable, la commune de Toulennne offre une participation de 40 euros pour l'achat d'un récupérateur d'eau par foyer auprès d'Euralis Vigne route de Villandraut à Langon.

Pour bénéficier de cette aide, une carte cadeau de 40 euros sera délivrée par la Mairie à partir du 5 juin 2023 aux 40 premiers administrés qui souhaitent se doter de ce dispositif. Un justificatif de domicile devra être fourni.



Info SICTOM

Le vendredi 14 juillet étant férié, nous tenons à vous confirmer que la collecte des **emballages recyclables (bac jaune) du vendredi 14 juillet sera assurée.**

Nous en profitons pour vous rappeler que toutes les déchèteries et le centre de recyclage seront fermés en ce jour férié.

sictom
sud gironde

Service public des déchets



Inscriptions Rentrée Scolaire 2023 - 2024

Il est désormais urgent que vous procédiez à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2023.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2020. L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors délivrée et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.



RAPPEL

Mise à disposition **GRATUITE** du **bac jaune** au Pôle technique du SICTOM n°10 Fontaine - "ZAE Fontaine" à Fargues du lundi au vendredi de 13 h à 17 h.

Bac vert en vente au siège du Sictom.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulouse 28 juillet.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Stéphanie De Araujo-Millet au 05 56 99 34 23.

Ma commune, Ma Santé : prochaine permanence à Toulouse **lundi 11 décembre** de 14 h à 17 h. Uniquement sur rendez-vous à l'accueil de la Mairie (05 56 63 48 39) avec M. Franck JORIGNE (07 81 40 03 83).



Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 8h-15h et le samedi : 8h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Mardi matin [excepté jours fériés].

Ramassage des Déchets Verts : Jeudi matin, tous les 15 jours, depuis le 12 janvier.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, depuis le 13 janvier.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16 h30

Samedi : Fermé.

État Civil

Alexandre FAVIER et Marie DENAVE se sont unis le 24 juin 2023.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulouse.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Le secrétariat de la Mairie sera exceptionnellement fermé au public Lundi 14 août 2023 et ouvert jeudi 17 août.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions de ne l'utiliser qu'en cas d'urgence. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension

Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 3^{ème} période 2023

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JUILLET-ADÛT-SEPTEMBRE 2007** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication :

Christian DAIRE, Maire.

Mise en page, Imprimerie :

Sauternes Impression. Photos : Mairie

Site : www.mairie-toulouse.fr



L'inscription se fait en ligne :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

Pièces nécessaires : 1 photo d'identité et feuille d'imposition 2022.

Pendant la période d'inscription aux transports scolaires, les équipes de La Région sont à votre écoute de 8 h à 19 h, du lundi au vendredi au 0970 870 870.

Choisissez l'inscription en ligne : les frais de dossier (24 euros) sont gratuits **jusqu'au 20 juillet**. Passé cette date, ils seront facturés.

Retrouver sur le site web du SISS, les différents circuits et horaires : <https://www.siss-langon.fr>

Pour toute demande particulière : jerome.marty@siss-langon.fr

SNCF

Offre bachelier

Comme tous les ans, la SNCF et la Région Nouvelle Aquitaine offrent un billet aller-retour gratuit aux lycéens (- de 28 ans) qui ont passé le baccalauréat cette année.

Utilisable sur une journée uniquement, en 2^{ème} classe, en Région Nouvelle-Aquitaine (maxi 700 km) dans les TER et autocars à tarification SNCF.

Pour se procurer le billet : depuis le 3 juillet 2023 sur le site **TER NA** <https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine>

PÉRIODE D'ACHAT : du 3 juillet au 25 août 2023

PÉRIODE DE CIRCULATION : Du 8 juillet au 31 août 2023 au plus tard

BÉNÉFICIAIRES : Candidats au BAC année scolaire 2022/2023 ayant - de 28 ans

Délai de traitement de la demande en ligne : 5 jours ouvrés (nécessité d'anticiper le voyage)



PASS ESCAPADES

TARIF ALLER-RETOUR DE 4 € À 42 € SELON LA DISTANCE PARCOURUE

. VALABLE SOIT SUR 1 JOURNÉE SOIT SUR 2 JOURS CONSÉCUTIFS

. - 12 ANS GRATUIT (MAXI 3 ENFANTS ACCOMPAGNANT UN ADULTE PAYANT)

. VALABLE EN JUILLET ET AOÛT

Campus Connecté

Campus Connecté Sud Gironde

Saint-Macaire La Réole

Un accès à l'enseignement supérieur pour tous !

2 sites à proximité de chez vous !

Antenne Saint-Macaire
15 rue Carnot
33490 Saint-Macaire
07 88 34 50 75
campusconnecte@polesudgironde.fr

Antenne La Réole
Espace Services Desseines
1 Rue Bataillon des Mirabires
33190 La Réole
07 89 04 41 90

Plus d'informations sur www.polesudgironde.fr

Logos: République Française, Ministère de l'Éducation Nationale, Académie de Bordeaux, Université de Bordeaux, Nouvelle-Aquitaine, REOLAIS, BUI Dis, saint macaire

LIGNES TER NOUVELLE-AQUITAINE

AVEC TER, DÉCOUVREZ LA FORMULE QUI VOUS RESSEMBLE



- DE 2 À 21 € SELON LA DISTANCE
- SANS CARTE NI FORMALITÉ



PASS ESCAPADES

4€ l'aller-retour

0€ pour les enfants

CET ÉTÉ, PARTEZ À L'AVENTURE AVEC TER !

Faites de belles découvertes à prix mini !
Voyagez éco-responsable, sans embouteillage avec votre Pass Escapades.

Plus d'infos et vente en ligne sur ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine

Logos: SNCF Voyageurs, Région Nouvelle-Aquitaine



Résumé du Conseil Mu

Décisions à prendre

1) Bilan des aménagements visant à réduire la vitesse de circulation sur la Route de Landiras

Mme NORGUET rappelle qu'à la suite de réclamations de certains riverains concernant la vitesse excessive sur la Route de Landiras, il a été décidé une expérimentation, en accord avec le CRD, visant à tester un dispositif permettant de réduire la vitesse.

Suite aux discussions lors du conseil, M. le Maire propose de poursuivre la réflexion avec le Groupe de travail et M. Philippe ESCANDE, maître d'œuvre des travaux de voirie 2023-2025, notamment autour de la création de plateaux rehausseurs et appelle les conseillers municipaux à se prononcer sur une des solutions suivantes :

- suppression de tous les aménagements (13 voix)
- conservation des 2 écluses (4 voix)
- conservation de la seule chicane (0 voix)
- conservation de tous les aménagements (2 voix)
- abstention (2 voix)

Le conseil municipal acte la suppression de tous les aménagements à la majorité des membres présents.

M. le Maire prend acte de ce vote majoritaire et précise que les nouveaux aménagements ne seront pas installés avant la mi-2024, avant la réfection de la chaussée par le CRD.

Veuillez trouver l'intégralité du débat en page 6.

2) Majoration de la taxe d'aménagement sur les secteurs des OAP

Dans le cadre du Plan local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi), le développement urbain à Toulouse est privilégié dans les Orientations d'aménagement et de programmation en zone U et **1AU (habitat), ainsi qu'au sein du périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG)**, en bord de Garonne et mitoyen avec la ville de Langon.

Ces secteurs nécessitent, en raison de l'importance des constructions à édifier, la réalisation de tout ou partie des équipements publics suivants :

- Travaux de voirie (Giratoire RD1113, mini-giratoire allée du Tertre, aménagement Route de la Garonne sur 120 ml, aménagement entre allée du Tertre et Route de la Garonne sur 120 ml, aménagement entre allée du Tertre et Rue de la gravière sur 190 ml), ainsi que des places de stationnement et d'espaces verts.
- Extension / renforcement / création de réseaux : électriques, télécom, fibre optique, traitement eaux pluviales...
- Construction ou rénovation d'équipements

scolaires et périscolaires.

Pour couvrir en partie ces dépenses, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de majorer le taux de la taxe d'aménagement (TA), actuellement de 5 %.

L'estimation (hors subvention) de la part des équipements publics rendus nécessaires par cette future urbanisation est 1 690 000,00 € HT.

Le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents **l'instauration sur les zones définies ci-dessus** du taux majoré de 8 % de la taxe d'aménagement.

3) FDAEC 2023 - Enveloppe complémentaire - Aménagements sportifs à la plaine des sports

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer une demande complémentaire de subvention au titre du FDAEC auprès du Département pour compléter le financement des travaux (clôture et pare-ballons du terrain principal et rénovation du city stade) destinés à préserver ces équipements et à améliorer leurs conditions d'utilisation par les membres des diverses associations sportives.

Montant des travaux TTC (hors VRD) : FDAEC 15 000 € + Autofinancement 27 677,70 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

4) Décision modificative n°1 au budget primitif 2023

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2023 afin de financer les récupérateurs d'eaux pluviales, de compléter le financement des travaux de rénovation du Pont du Maillard et pour amortir la subvention d'investissement versée à ATPH en ce début d'année

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

5) Tableau des effectifs du personnel communal : ouverture d'un poste au grade d'agent de maîtrise suite à la réussite d'un examen professionnel

M. Frédéric VERGNAUD a été admis à l'examen professionnel d'agent de maîtrise. M. le Maire rappelle qu'il lui avait été dit lors de son recrutement qu'il ne s'opposerait pas à la création de ce poste.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er septembre 2023, et de procéder, de ce fait, à la suppression d'un poste adjoint technique territorial.

6) Effacement de dettes suite à un dossier de surendettement

M. le Maire propose d'admettre en non-valeur une créance non recouvrée par le SGC (Service de Gestion Comptable) de La Réole pour un montant total de 45,00 € restant à devoir par un utilisateur de services municipaux, précisant que toutes les poursuites contentieuses ont été effectuées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

7) Convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment «Salles des associations» à «La bande Sons»

M. le Maire rappelle aux élus communaux la convention de mise à disposition à la CdC du Sud-Gironde d'une partie des «Salles des associations» dans le cadre du transfert de compétence «école de musique» réalisé le 1^{er} août 2009.

Par souci de cohérence :

- La commune paye les fluides et refacture cette charge à la CdC au prorata de l'occupation des locaux (12 %) ;
- La commune assure le ménage et refacture cette charge à hauteur de 66 heures de ménage par année scolaire, ainsi qu'un forfait Entretien (produits d'entretien, consommables, matériels) ;
- La commune assure les contrôles annuels du bâtiment : protection incendie et vérification électrique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la mise à disposition par la CdC à l'association «La Bande Sons» pour l'exercice de la compétence «enseignement musical» aux mêmes conditions.

8) Convention d'adhésion aux missions complémentaires d'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites et de prestation Chômage du CDG33

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les agents territoriaux relèvent de la réglementation de l'assurance chômage. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33) propose une prestation CHÔMAGE. Eu égard à l'importance, à la complexité des questions touchant les allocations chômage et au risque contentieux inhérent à ce type de situation, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le CDG 33 pour cette prestation. Pour notre commune, cette participation annuelle s'élève à 580 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

9) Taxe locale sur la publicité extérieure 2024

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs



Conseil municipal du 17 juin 2023

maximaux tels que prévus au Code Général des Collectivités Territoriales :

- 17,70 € pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques (de moins de

50 m²)

- 17,70 € pour les enseignes de moins de 12 m²

- 53,10 € pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de

moins de 50 m².

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Informations

1) DIA - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées.

Ces avis seront transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Souscription de l'emprunt 2023

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, lors du vote du budget, de réaliser un emprunt de 250 000 € destiné à financer

les travaux d'investissement 2023. Après réponse de 2 banques, le taux le plus intéressant a été proposé par le CRÉDIT MUTUEL, à 3,88 % sur 15 ans.

L'autorisation de réaliser cet emprunt est donnée.

3) Convention relative à la réalisation par le SDIS des opérations de contrôle des points d'eau incendie

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la Commission Locale des Charges

Transférées (CLECT) de la CdC, la contribution complémentaire du SDIS est au prorata de la population, soit 4 606,80 € par an pour notre commune. En contrepartie, le SDIS réalise gratuitement le contrôle des bornes incendie.

M. le Maire informe les conseillers avoir conclu à nouveau, en date du 2 juin dernier, la convention avec le SDIS relative à ces contrôles.

Questions diverses

M. le Maire informe les élus sur l'activité de l'école au travers de la lecture de quelques chiffres :

- 272 élèves inscrits à ce jour pour la prochaine rentrée, 12 en classe ULIS. Les nombreux CM1 et CM2 laissent à penser une baisse des effectifs à venir.

- Les élèves issus de la communauté des gens du voyage représenteront 20 % des effectifs (égal à Fargues, moindre qu'à St-Pierre de Mons mais supérieur à celui de Langon).

- 15 élèves reconnus «MDPH» bénéficieront de l'accompagnement de seulement 6 assistantes d'éducation spécialisées (AESH).

- 32 enfants relèveront d'un Projet Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) renforçant la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire ; 6 élèves de « Plan d'Accompagnement Personnalisé » (PAP) lié aux troubles d'apprentissage.

- Deux nouveaux enseignants ont été désignés : Mme Muriel DUVIGNEAU et M. Dominique DU-POUY.

- M. le Maire invite les élus à assister à la Commission Urbanisme dédiée au «projet Château Chicane village» le 18 juillet à 18h30.

Réception de la requête de l'«Association des riverains et résidents de la gravière et de la Rue de l'église» auprès du tribunal administratif de Bordeaux portant recours contentieux contre le PLUi sur le secteur de Toulonne. Il précise que les fouilles archéologiques ont démontré la présence probable d'une villa gallo-romaine avec piscine. L'INRAP transmettra son rapport en septembre, avant une nouvelle année de fouilles devant être financée par le lotisseur.

M. RATEAU rappelle l'organisation du forum des associations le 9 septembre. Un débat a lieu sur la pertinence de l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants à la suite de cette manifestation. Un vote est proposé : à 11 voix pour, 1 abstention et 9 contre, il est décidé d'organiser l'accueil des nouveaux arrivants à l'Espace Culturel, sur une autre date que celle du Forum des associations. La date retenue est samedi 23 septembre à 18h00.

M. BOUCAU signale que 11 récupérateurs d'eau ont été achetés à ce jour avec le soutien de la mairie. Il pense que cette opération souffre d'un problème de communication lié à l'évolution de la distribution du bulletin municipal. Constatant que plus de la moitié des foyers n'ont pas apposé de stickers sur leur boîte aux lettres pour recevoir le bulletin communal, M. le Maire propose de refaire passer une information «papier» spécifique sur ce sujet, ainsi que dans la presse, tout en actant que l'objectif est de diminuer les quantités de papier consommées. M. RATEAU évoque l'achat d'un panneau lumineux.

M. FAVIER rappelle la prochaine commission urbanisme du jeudi 6 juillet afin de lister les diverses corrections à solliciter lors de la prochaine modification du PLUi. - Réunion mercredi 21 juin à 17h30 avec l'ASL de la Lisière de Castaing.

Mme JEANSON va prendre sa retraite de l'enseignement et va déménager à Bayonne en juillet. Elle indique qu'elle démissionnera ensuite, laissant la place de conseiller municipal à Sébastien BLANCHELAND. Elle souhaite cependant participer à la commission culture jusqu'à la fin du mandat.

Mme VERVOUX-CARREYRE remercie pour

l'organisation de la visite de la centrale nucléaire du Blayais le 6 juillet prochain.

Mme DESCLAUX rappelle la tenue demain soir de la «Fête de la musique» et du «Festival du petit bois» le samedi 26 août. Elle invite les élus à y participer.

M. LAMARQUE demande si M. le Président de la CdC a répondu à la lettre cosignée par l'ensemble des conseillers municipaux concernant le devenir du système d'endiguement sur Toulonne. M. le Maire indique que celui-ci est dans l'attente d'une réponse du Sous-Préfet sur la question de l'arasement des digues et que même si la question est plus que délicate, le dossier pourrait évoluer...

M. RATEAU informe des travaux à réaliser par VINCI et Eiffage pour la réfection de la rue de la Caminasse à l'issue de la déviation de l'A62. Le carrefour en haut sera repris entièrement. En descente sur la droite, des parties seront entièrement grattées, un reprofilage de la chaussée réalisé sur certains points. Les trous sur le côté gauche ne seront pas repris. Le plateau sera positionné 10 m plus bas. 2 jours de travaux sont prévus : les 29 et 30 juin. Les riverains sont à prévenir. Dégradation de la traversée de chaussée (Rue des Videaux) également reprise sur 3 m de long.

Prochains conseils

**Mardi 25 juillet
et Vendredi 15 septembre
à 18 h 30**



Aménagements Route de Landiras

Pour rappel, à la suite de réclamations de certains riverains de la Route de Landiras, il a été décidé une expérimentation, en accord avec le CRD, visant à tester un dispositif permettant de réduire la vitesse.

Les comptages et contrôles de vitesse réalisés par le CRD au cours du mois de mai ont permis de constater une baisse moyenne de 12 Km/h, comparés à ceux réalisés en décembre. Le nombre de véhicules empruntant cette voie n'a pas diminué.

Ce résultat encourageant est toutefois contrebalancé par le mécontentement de certains riverains (difficultés pour entrer / sortir de leur propriété, accumulation de quelques voitures n'ayant pas la priorité devant leur portail...), même après le déplacement de la chicane.

Cela a surtout permis de mettre en évidence l'incivilité de nombre de conducteurs qui ne respectent pas le Code de la route (panneaux de priorité, de limitation de vitesse). Certains ont même tendance à accélérer pour ne pas avoir à céder le passage.

La demande d'installation d'un radar a été refusée par les services de la Préfecture, en l'absence de constat d'accident corporel sur cette zone. La pose de coussins berlinois n'a pas été retenue par peur du bruit que cela pourrait générer.

Devant ces constatations, il a été décidé d'attendre ce conseil municipal pour prendre une décision collective :

- M. BLANCHELAND préconise de laisser des baliroads afin d'éviter un retour trop rapide des mauvais comportements liés à la vitesse.

- Mme BOUCAU juge qu'il faut espacer un peu plus les écluses si elles étaient conservées, mais il y a des contraintes d'entrées charretières.

- Mme DESCLAUX souhaite protéger la population et laisser des écluses en attendant des plateaux rehausseurs, étant complément favorable sur ce type d'aménagement.

- M. FUMEY demande à ce que l'écluse centrale soit à minima retirée.

- M. CATTANEO tient à rappeler que le problème de vitesse sur la RD116 n'avait pas été mis en avant par un grand nombre de riverains. M. DUBOS le rejoint sur le fait que laisser ces aménagements embête plus les riverains. Il indique être favorable aux feux verts récompense.

- Mme VERVOUX-CARREYRE propose d'installer des «stop» sur cette voie.

- Mme DOUMERC indique avoir évolué dans sa réflexion au cours de ces semaines d'essai. D'avis favorable, elle estime dorénavant que cela devient compliqué et dangereux (excès de vitesse, tension entre automobilistes).

- Pour M. LAMARQUE, la commune a eu raison de réaliser un essai, mais il rejoint l'avis que ce n'est pas concluant. Il préférerait le feu vert récompense.

- Pour M. le Maire, seuls les obstacles sous forme de plateaux rehausseurs permettent de réduire efficacement la vitesse. Il pense que le feu tricolore aux Érables peut être micro régulé.

- Pour Mme MARTAIL, si les écluses créent de l'agressivité chez les conducteurs, elle pense qu'il vaut mieux les enlever, et étudier la pose de plateaux puis des feux verts ensuite si besoin.

- Mme MALEPLATE-JANUARD est d'accord sur la nécessité d'un réaménagement, mais elle appelle à communiquer sur les motivations de l'enlèvement vers les riverains.

- M. BERRON regrette le coût des travaux que la commune devra supporter pour des conducteurs irrespectueux et demande une présence renforcée des gendarmes sur cette voie.

Au terme de ces délibérations, l'enlèvement des baliroads est voté à la majorité.

M. le Maire propose de poursuivre la réflexion avec le Groupe de travail et M. Philippe ESCANDE, maître d'œuvre des travaux de voirie 2023-2025, notamment autour de la création de plateaux rehausseurs. M. le Maire rappelle le temps nécessaire à respecter pour monter le dossier technique, la consultation des entreprises, le conventionnement avec le Département, les demandes de subventions en 2024 pour installer plusieurs plateaux.





COS

TOULENNE

Comité des Oeuvres Sociales
du personnel communal
de Toulence



VIDE GRENIER

Dimanche 10 septembre 2023

Place de l'Horloge
de 7h à 18h

Restauration
sur place

2 € le mètre linéaire
payable sur place

Tél : 05.56.63.48.39

Généalogie

Prochains ateliers

Prochains ateliers de l'Association
Cercle Généalogique du Sud Gironde
à la salle des associations à partir
de 14h :

Mercredi 12 juillet et Jeudi 17 août

asso.cgsg@gmail.com



«Tous les articles et photos
destinés à la publication
devront nous parvenir
avant le 21 de chaque mois.
Courriel : [communication@
mairie-toulence.fr](mailto:communication@mairie-toulence.fr)»

FOOT : UNION SPORTIVE FARGUES TOULENNE

Suite à la dernière assemblée générale, les clubs de Fargues et Toulence ont fusionné. La dénomination est UNION SPORTIVE FARGUES TOULENNE. Les Seniors joueront à Fargues et les Jeunes à Toulence.

Les joueurs U11 et U13 de l'école de football de l'Entente Fargues Barsac Toulence ont participé au tournoi international d'Hasparren, Pyrénées Atlantique, avec 48 autres équipes. Ils ont porté haut les couleurs de nos communes en se classant 4^e et 8^e. Les joueurs et dirigeants sont revenus enchantés par l'accueil de cette belle compétition.

Merci à la mairie de Toulence qui nous a permis de nous déplacer dans de bonnes conditions.



Vendredi 16 juin 3 éducateurs du club, Philippe, André et Marcel, ont participé à la journée «Muscle ton Cœur» organisé par LES LIENS DU CŒUR. Ils ont fait découvrir leur sport et leur passion au travers de divers exercices.

L'ambition de l'association est de montrer que les enfants atteints d'une malformation cardiaque peuvent pratiquer une activité sportive. 600 enfants étaient présents au complexe sportif universitaire de Rocquencourt à Pessac.

Les joueurs de notre club porteront la publicité de l'association sur nos maillots.

Merci aux organisateurs pour cette manifestation qui a réjoui les petits et a donné beaucoup d'émotion aux plus grands.



Pour toute information : André 06 80 65 59 07 ou Marcel 06 30 03 89 46.



Tennis

Fin de saison 2022-2023

Le club local a clôturé sa saison en beauté avec un championnat de printemps exceptionnel. Avec la participation de cinq équipes, dont quatre équipes masculines et une équipe féminine, les résultats obtenus sont plus que satisfaisants.

L'équipe masculine 1 s'est distinguée en terminant première de sa poule et en atteignant les quarts de finale de la division 2. Une performance remarquable qui leur permettra d'évoluer en division 1 lors de la prochaine saison.

Les autres équipes n'ont pas démerité, notamment l'équipe masculine 3 qui grâce aux bons résultats accède en division 5.



Pour célébrer cette fin de saison réussie, le club a organisé le 17 juin une fête conviviale à laquelle enfants et parents ont répondu présents. La journée s'est déroulée avec plusieurs activités, certains enfants ayant pu jouer un double avec leurs parents. Cette saison 2022-2023 se conclut parfaitement et permet ainsi de présager une saison 2023-2024 excellente. Rejoignez notre club dès septembre pour une expérience sportive conviviale et passionnante !



RA.PE.TOU

Les RAPETOU dans le Tarn

Comme tous les ans, les RAPETOU ont organisé un week-end dans un département du grand sud-ouest. Pour 2023, direction le Tarn et plus précisément le petit village de Durfort. 46 valeureux membres des RAPETOU avaient répondu présents. Trajet en car, pique-nique en bord de lac, visite du musée Goya à Castres et repas du soir au restaurant étaient les moments calmes et faciles au programme du samedi. Pour le lendemain, ça allait forcément être plus compliqué ! Il fallait enfilez ses baskets pour affronter la chaleur et les pentes raides de la Montagne Noire. Tous les concurrents des RAPETOU sont néanmoins arrivés à bon port, malgré quelques péripéties pour certains, juste à temps pour monter sur le podium afin de recevoir la récompense de l'équipe la plus représentée. Un petit passage par la buvette et le stand restauration, il était temps de rentrer à Toulonne, l'orage était là.

Un week-end chaleureux pour les RAPETOU qui ont encore pu se rendre compte que la Gironde est drôlement plate !

